

## Règlement complet de l'Ekiden 2009

### LE CONCEPT DE COURSE

L'**EKI-SQY** aura lieu le Dimanche 20 septembre 2009 sur la Base Régionale de Loisirs de St Quentin en Yvelines – RN10 - Trappes. L'épreuve consiste en un relais effectué par 6 personnes sur la distance du marathon : 42,195 km. Relais1 : 5km + relais2 : 10km + relais3 : 5km + relais4 : 10km + relais5 : 5km + relais6 : 7,195 km. Le délai maximum pour cette épreuve est fixé à 4h30. Le circuit se compose d'une boucle de 2,5 km qui sera à effectuer 2 ou 4 fois selon le rang de l'athlète dans le relais, à l'exception du dernier relayeur qui ne fera que 3 tours. Le parcours sera fermé à la circulation. Le parcours sera fléché et balisé.

L'**EKI-SQY** est une épreuve ouverte à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s, de la catégorie junior à vétéran. Tout est centré en un seul point de rassemblement : Départ & arrivée – passage de relais – ravitaillement après course, podium. Le début de l'épreuve est fixé à 09h00.

### MOYENS D'ACCES

L'accès à la base Régionale de Loisirs de St Quentin peut se faire :

#### A pied

Gare de St-Quentin à la porte de la Digue : 25mn – Gare de Trappes à la porte du Parc : 25mn

#### Par les transports en commun

Ligne C du RER : gare de St Quentin – SNCF depuis la gare de Montparnasse : arrivée gare de St Quentin ou gare de Trappes.

#### En voiture

accès par le périphérique ouest A13 puis A12 et RN10 Sortie Trappes : entrée du Parc à droite dans le rond-Point. Télécharger le badge d'entrée sur le site : [www.yvelines.asptt.com](http://www.yvelines.asptt.com)

#### Co-Voiturage

Partager sa voiture ou trouver un véhicule, rendez-vous sur le site : [www.covoiturage.agglo-sqy.fr](http://www.covoiturage.agglo-sqy.fr)

### LA PARTICIPATION

Pour participer à L'**EKI-SQY**, il est obligatoire que chaque membre d'une équipe soit :

- ♦ titulaire d'une licence sportive de la FFA pour la saison en cours,
- ♦ ou titulaire d'un certificat médical précisant «la non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition» datant de moins d'un an à la date de l'épreuve (ou photocopie certifiée conforme). Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident. La consommation d'alcool, de stupéfiants ou de produits dopants, est strictement interdite. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe ou d'un concurrent.

### L'INSCRIPTION

**Engagements : 60 Euros par équipe.** Les challenges proposés par L'**EKI-SQY** :

N° 1 "FEMININES" : équipe composée obligatoirement de six femmes.

N° 2 "MIXTE" : équipe mixte, dont au minimum de trois femmes.

N° 3 "HOMMES" : équipe composée de six hommes.

N° 4 "ENTREPRISES" : équipe composée de 6 personnes d'une même société.

N° 5 "ASSOCIATIONS" : équipe composée de 6 personnes d'une même association ou club sportif.

**Sur le bulletin d'inscription** devront être précisés : le nom de l'équipe, le nom et les coordonnées du responsable de l'équipe (adresse + courriel). La case correspondant au challenge choisi devra être cochée clairement. La composition de l'équipe devra être envoyé à l'ASPTT Yvelines au plus tard le 15 septembre à l'aide du bulletin type de l'organisateur. Une équipe est considérée comme engagée après le règlement des frais d'inscription. Les frais d'inscription sont définitivement acquis à l'organisation et ne seront pas remboursés en cas de forfait. Une confirmation d'inscription par courriel sera adressée au responsable s'il communique son adresse. Un chèque de caution de 30 euros, pour les puces électroniques, devra également être joint à l'inscription. Aucune réservation orale ne sera prise en compte. Chèque à l'ordre de l'ASPTT Yvelines, dossier à envoyer à : l'ASPTT Yvelines - BP 60 – 78185 St Quentin Yvelines cedex. **Aucune inscription ne sera acceptée le jour de la course.**

Afin de respecter "l'esprit course" de L'**EKI-SQY** une personne ne peut faire partie que d'une seule équipe. En cas de participation d'une personne à plusieurs équipes différentes, les équipes en cause seraient immédiatement disqualifiées.

### LE CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par le système à puce IPICO. Les puces individuelles seront remises en même temps que les dossards au responsable d'équipe. Chaque équipier(e) devra attacher la puce à sa chaussure avec le collier fourni. A la fin de chaque relais la puce devra être restituée aux bénévoles-organisateurs spécifiques. Toute perte de puce entraînera l'encaissement du chèque de caution. Les dossards et les puces sont à retirer par le responsable de l'équipe sur le site de la Base Régionale de Loisirs le samedi 19 septembre à partir de 14h30 jusqu'à 18h30 et le dimanche 20 septembre à partir de 07h30 jusqu'à 8h45.

L'utilisation de la puce électronique est impérative pour être chronométré et être autorisé à entrer dans le sas de départ. Le dossard de L'**EKI-SQY** doit être entièrement visible et correctement attaché par des épingles. Mesure impérative pour pouvoir accéder au sas de contrôle des relais. Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation, prévoir 4 épingles par coureur.

Le jury officiel de L'**EKI-SQY** sera dirigé par un juge arbitre désigné par les organisateurs. Il sera assisté de juges adjoints (starter et chronométrateur) désignés par l'ASPTT Yvelines. L'**EKI-SQY** est une épreuve qui se déroule en conformité avec la réglementation des courses et des manifestations hors stade. Tous les résultats seront consultables sur le site : [www.yvelines.asptt.com](http://www.yvelines.asptt.com)

### LA SECURITE A LES ASSURANCES

La sécurité est assurée par le comité d'organisation, la responsabilité médicale sera assurée par un ou deux médecins et des secouristes. Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

\* Assurance Responsabilité civile : Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs bénévoles et de tous les participants auprès de MACIFILIA.

Assurance Individuelle accident : Les participants doivent avoir une assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non licenciés à une fédération sportive.

En acceptant le règlement, les concurrents certifient avoir souscrit une assurance garantissant leur responsabilité civile.

### LES RECOMPENSES

Classement général à l'arrivée de L'**EKI-SQY** pour les 5 premières équipes avec Coupes + lots aux équipiers(ères) .

Classement de chaque challenge :

Trophées ou coupes aux 3 premières équipes de chaque challenge + lots.

Chaque membre de toutes les équipes se verra remettre un lot souvenir à la fin de son relais lors de la restitution de son dossard.

Une **TOMBOLA** par tirage au sort des dossards sera organisée pendant la remise des récompenses. **Des séjours de vacances d'une semaine en Ardèche à Vallon Pont d'Arc seront offerts** (présence indispensable pour retirer son lot).

### L'ESPRIT EKIDEN

Pour tout concurrent, le fait de s'inscrire à l'épreuve implique qu'il connaît le règlement, qu'il en accepte tous les termes et s'engage à les respecter. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète du relais choisi avant de passer le relais ou de franchir la ligne d'arrivée. La présence d'accompagnateur – à pied ou en VTT – sur le parcours est formellement interdite.

Tout concurrent doit se comporter correctement dans toutes les circonstances, y compris en dehors de l'épreuve. L'**EKI-SQY** est une épreuve respectueuse de l'environnement. Les concurrents devront veiller à ne pas laisser de débris après leur passage. Le non-respect de l'une de ces règles entraînera aussitôt la disqualification de l'équipe.

Pour sa participation à L'**EKI-SQY**, chaque concurrent autorise expressément le comité d'organisation à utiliser ou à faire utiliser son nom, son image, sa prestation sportive dans le cadre de cette course.

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre L'**EKI-SQY** sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement. Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.